



Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN VAL-D'OISE - 2018

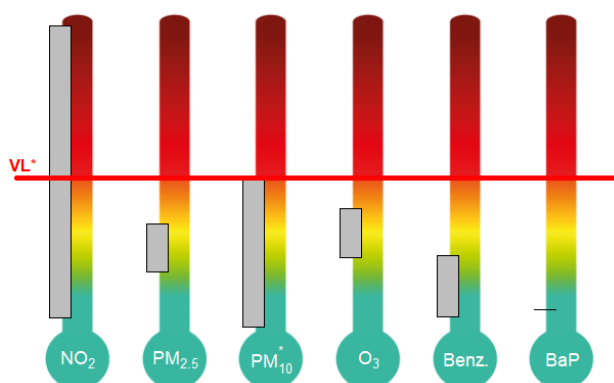
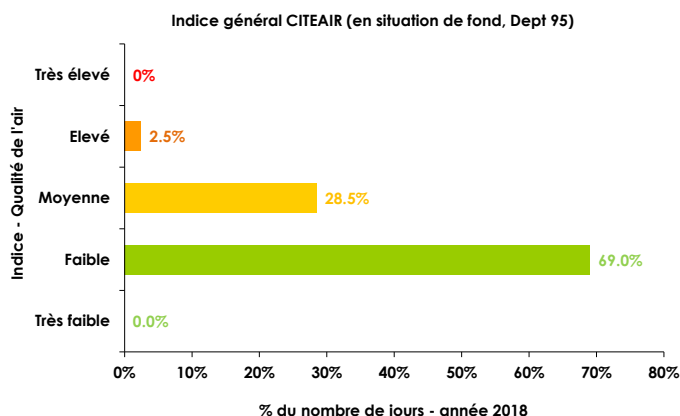
Le bilan de la qualité de l'air dans le Val-D'Oise

En termes de météorologie, 2018 **est une année particulièrement chaude et ensoleillée**. Hormis en février, les conditions hivernales ont été douces. Les mois d'avril à juillet ont été plus chauds qu'à l'accoutumée avec une vague de chaleur exceptionnelle du 24 juillet au 8 août 2018.

Cette météorologie particulière a impacté la qualité de l'air francilienne sur l'année : émissions locales fortes en février, photochimie très importante en juillet et août avec 11 dépassements du seuil d'information et de recommandation en ozone.

Polluants réglementés
PM₁₀ : Particules inférieures à 10 µm
PM_{2.5} : Particules inférieures à 2.5 µm
NO₂ : Dioxyde d'Azote
O₃ : Ozone, **Benz** : Benzène
BaP : Benzo(a)pyrène
ML : Métaux lourds
CO : Monoxyde de carbone, **SO₂** : Dioxyde de soufre

L'indice de qualité de l'air a été « très faible à faible 69 % du temps.



Le rectangle vertical gris représente la gamme de concentration dans le département

*La **ligne rouge** représente le seuil de la valeur limite (VL) (ou de la valeur cible (VC) pour les polluants ne disposant pas de VL (O₃, BaP, ML). Pour les PM₁₀ les niveaux indiqués concernent la valeur limite journalière.

Polluants problématiques



Malgré une tendance à la baisse des niveaux de pollution chronique depuis quelques années, **les concentrations de particules PM₁₀ et de dioxyde d'azote restent problématiques sur le département du Val-d'Oise, avec des dépassements ponctuels des valeurs limites.**

Pour les particules PM_{2.5}, les concentrations mesurées respectent les valeurs limites, mais excèdent toujours les objectifs de qualité.

Les niveaux d'ozone, s'ils sont en moyenne plus forts dans le Val-d'Oise que ceux de la petite couronne francilienne, respectent la valeur cible mais **dépassement les objectifs de qualité**. Ces dépassements sont généralisés à l'ensemble de la région.

Particules <10µm PM₁₀

Les particules sont constituées d'un **mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles**. Les particules PM₁₀ ont un diamètre inférieur à 10 µm. Les sources de particules sont multiples. Il existe, d'une part, des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois), le trafic routier, les chantiers et l'agriculture. Elles peuvent également être d'origine naturelle. Les sources de particules sont, d'autre part, indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, transport à travers l'Europe, ou encore remise en suspension des poussières déposées au sol.



Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. L'exposition chronique contribue à augmenter le risque de contracter des **maladies cardiovasculaires et respiratoires**, ainsi que des **cancers pulmonaires**.



ENVIRONNEMENT

Les effets de **salissure** et de dégradation des monuments et bâtiment constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.



NORMES FRANÇAISES

Valeur limite journalière

50 µg/m³
en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an

Dépassement peu probable

Valeur limite annuelle

40 µg/m³
en moyenne annuelle

Respectée

Objectif de qualité

30 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassement peu probable

Recommandations OMS

50 µg/m³
en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an

Dépassement peu probable

20 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassée

Valeur limite journalière (35 jours supérieurs à 50 µg/m³ maximum)

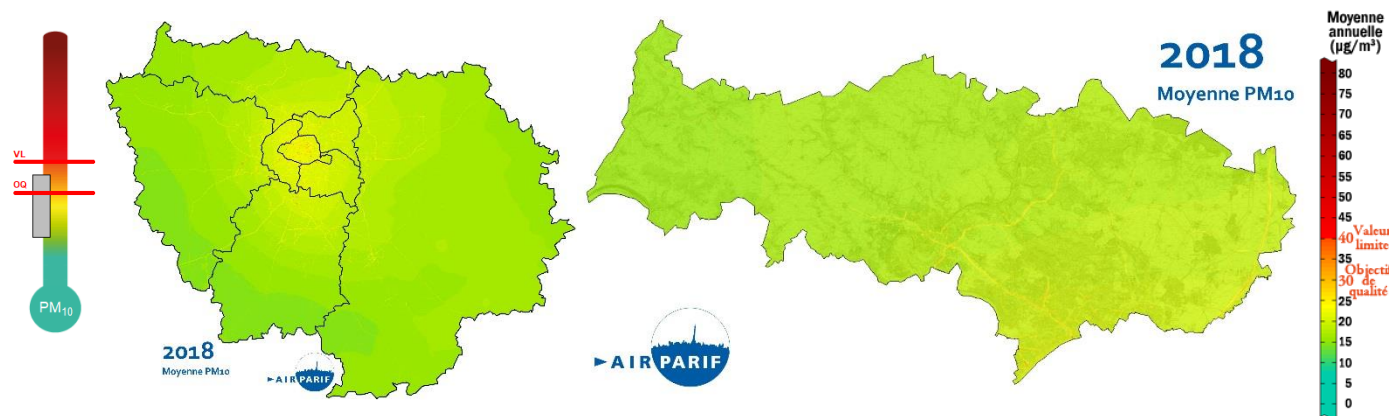


Nombre de jours de dépassement du 50 µg/m³ en PM₁₀ en l'Ile-de-France et dans le Val-d'Oise en 2018

Les dépassements de la valeur limite journalière en PM₁₀ sont plus nombreux au centre de l'agglomération, ainsi qu'aux abords des principaux axes routiers franciliens. **Dans le Val-d'Oise, le nombre de dépassements de la valeur limite journalière est plus élevé à l'est du département comptant les axes routiers majeurs (A1, A15 et A16) ainsi que leurs zones d'influence.** En situation de fond, le nombre de dépassements du seuil journalier de 50 µg/m³ est largement inférieur à 35 sur l'ensemble du département en 2018.

Comme depuis 2014, le nombre d'habitants potentiellement concernés par un dépassement de la valeur limite journalière en PM₁₀ est très faible pour l'année 2018. Compte-tenu des incertitudes de la méthode d'estimation employée, les chiffres ne sont pas significatifs.

Valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne annuelle)

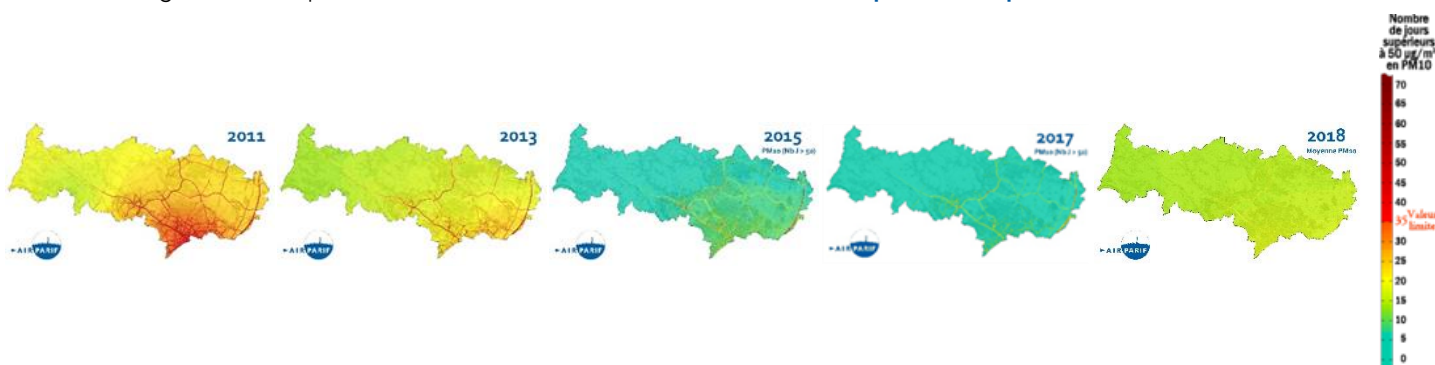


Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ sur l'Île-de-France et sur le Val-d'Oise en 2018

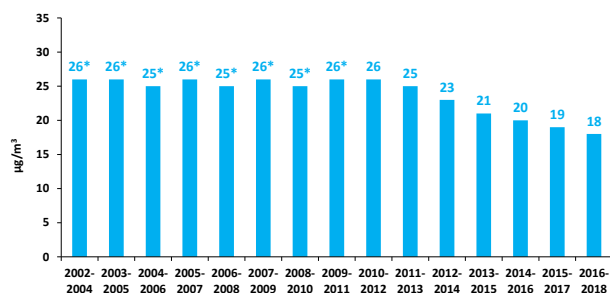
Les concentrations moyennes annuelles sont assez homogènes sur le département. Elles sont légèrement plus élevées à l'est du Val-d'Oise. La valeur limite de 40 µg/m³ est respectée sur l'ensemble du Val-d'Oise. Sur le Val-d'Oise, la moyenne annuelle est comprise entre 16 et 17 µg/m³. L'objectif de qualité (30 µg/m³) est très ponctuellement dépassé à proximité des axes routiers. Comme depuis 2013, le nombre d'habitants potentiellement concernés par un dépassement de l'objectif de qualité en PM₁₀ est très faible pour l'année 2018. Compte-tenu des incertitudes de la méthode d'estimation employée, les chiffres ne sont pas significatifs.

Evolution en moyenne annuelle

Au-delà de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère, les dépassements de la valeur limite journalière en particules PM₁₀ d'une année sur l'autre sont très impactés par le contexte météorologique. En 2011 et 2013, des situations particulièrement défavorables, couplées à des émissions accrues de particules (notamment le chauffage au bois pendant les épisodes hivernaux), ont conduit à de forts niveaux en hiver et au printemps et de nombreux dépassements du seuil journalier de 50 µg/m³. Après une année 2017 globalement proche de la normale, l'année 2018 se caractérise par des températures clémentes en hiver.



Nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM₁₀ de 2011 à 2018 dans le Val-d'Oise



* Moyennes recalculées pour intégrer la fraction volatile et permettre une comparaison avec les mesures postérieures à 2006

En s'affranchissant des fluctuations météorologiques interannuelles, les teneurs moyennes en PM₁₀ dans le Val-d'Oise montrent des niveaux stables entre 2002-2004 et 2011-2013 et une tendance à la baisse depuis 2012-2014. Cette baisse est illustrée par les niveaux mesurés par la station de fond de Cergy-Pontoise. Entre 2012 et 2018, ces niveaux ont ainsi baissé de 31 % sur le site de fond valdoisien. Cette évolution des niveaux est à mettre en relation avec la baisse des émissions de particules primaires PM₁₀ du département, estimée à 29 % entre 2005 et 2015 et liée notamment à l'amélioration technologique (véhicules, chaudières, industrie).

Évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM₁₀ en fond dans le Val-d'Oise.

Particules <2,5 µm PM_{2,5}

Les particules sont constituées d'un **mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles**. Les PM_{2,5} ont un diamètre inférieur à 2,5 µm. Les particules PM_{2,5} représentent la majorité des particules PM₁₀ ; en moyenne annuelle, **elles représentent environ 60 à 70 % des PM₁₀**. Tout comme les PM₁₀, les sources des PM_{2,5} sont multiples. Il existe, d'une part, des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules fines primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois) et le trafic routier. Les sources des PM_{2,5} sont, d'autre part, indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, pouvant être transportées à travers l'Europe.



Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. Les particules fines peuvent véhiculer des substances toxiques **capables de passer la barrière air/sang au niveau des alvéoles pulmonaires**. Plusieurs études indiquent l'absence d'un seuil en dessous duquel personne ne serait affecté.



ENVIRONNEMENT

Les effets de **salissure** et de dégradation des monuments et bâtiments constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.



2007/2018



NORMES FRANÇAISES

Valeur limite annuelle

25 µg/m³
en moyenne annuelle

Respectée

Valeur cible

20 µg/m³
en moyenne annuelle

Respectée

Objectif de qualité

10 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassé

Recommandations OMS

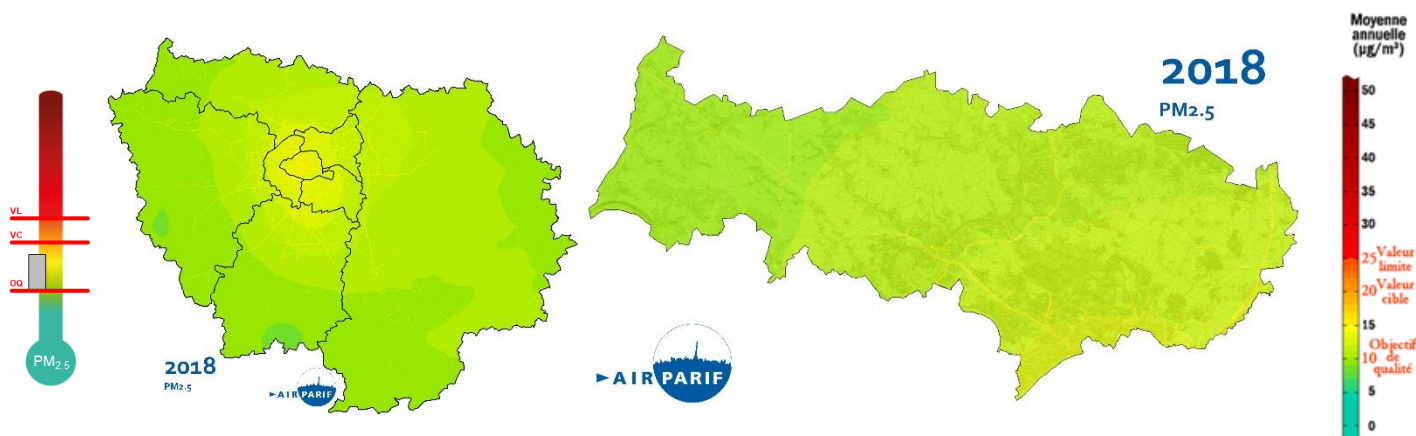
25 µg/m³
en moyenne journalière
à ne pas dépasser plus
de 3 jours par an

Respectée

10 µg/m³
en moyenne
annuelle

Dépassée

Valeur limite annuelle (25 µg/m³ en moyenne annuelle)



Concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} sur l'Île-de-France et dans le Val-d'Oise en 2018

Dans le Val-d'Oise, les niveaux en PM_{2,5} sont assez homogènes. Comme pour les PM₁₀, les concentrations les plus élevées sont relevées au voisinage des grands axes routiers notamment les autoroutes A1 et A15. La station péri-urbaine située sur la commune de Gonesse enregistre une moyenne de 12 µg/m³. Celle-ci est proche de la concentration rurale moyenne de 10 µg/m³ enregistrée sur le département.

La valeur limite annuelle et la valeur cible sont respectées sur tout le département.

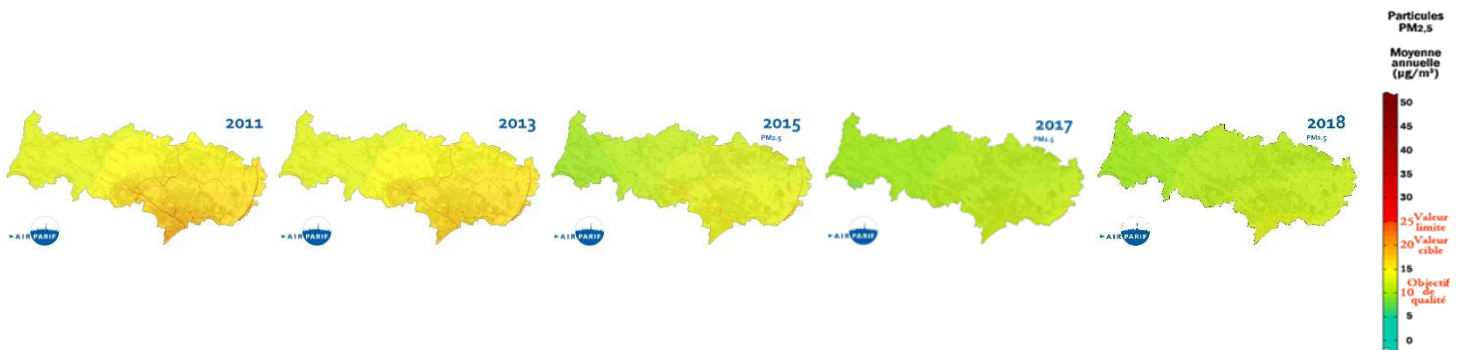
L'objectif de qualité (10 µg/m³) est dépassé dans la zone la plus à l'est du département. Le dépassement de ce seuil concerne près de 85 % de la population francilienne.

Evolution en moyenne annuelle

Comme pour les PM_{10} , les teneurs annuelles de particules $PM_{2.5}$ fluctuent du fait des conditions météorologiques. En s'affranchissant de ces variations météorologiques, **les niveaux moyens annuels de $PM_{2.5}$ ont baissé sur les sites de fond de la région d'environ -40 % entre 2000-2002 et 2016-2018.**

Cette évolution des niveaux est notamment à mettre en relation avec la diminution des particules primaires émises à l'échappement des véhicules diesel (environ -35 % entre 2005 et 2015 dans le Val-d'Oise).

La baisse est plus importante que pour les particules PM_{10} , car la majorité des $PM_{2.5}$ sont émises à l'échappement. Les particules PM_{10} comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins, ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.



Évolution de la moyenne annuelle en $PM_{2.5}$ de 2011 à 2018 dans le Val-d'Oise

Dioxyde d'azote NO₂

Le dioxyde d'azote est un polluant indicateur des activités de combustion, notamment le trafic routier. À Paris, les émissions directes ou « primaires » d'oxydes d'azote (NOx) sont dues en grande majorité au trafic routier et au secteur résidentiel et tertiaire.

Il est également produit dans l'atmosphère à partir des émissions de monoxyde d'azote (NO), sous l'effet de leur transformation chimique en NO₂ (polluant « secondaire »). Les processus de formation du NO₂ sont étroitement liés à la présence d'ozone et d'autres oxydants dans l'air.



Les études épidémiologiques ont montré que les symptômes bronchitiques chez l'enfant asthmatique augmentent avec une exposition de longue durée au NO₂. Une diminution de la fonction pulmonaire est également associée aux concentrations actuellement mesurées dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord. À des concentrations dépassant 200 µg/m³, sur de courtes durées, c'est un gaz toxique entraînant une inflammation importante des voies respiratoires.



ENVIRONNEMENT

Ce gaz participe au phénomène des pluies acides, qui appauvrissent les milieux naturels et contribue à la formation de l'ozone troposphérique.



NORMES FRANÇAISES

Valeur limite horaire

200 µg/m³
en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois par an

Respectée

Valeur limite annuelle

40 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassée

Objectif de qualité

40 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassé

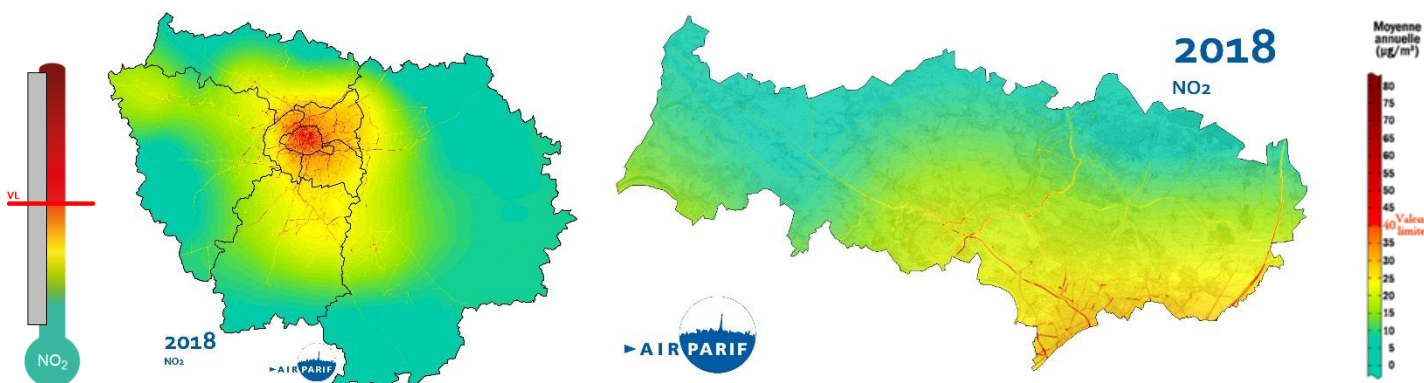
Recommandation OMS

40 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassée

Valeur limite (40 µg/m³ en moyenne annuelle)

Les concentrations les plus élevées sont relevées au cœur de l'agglomération parisienne, et au voisinage des principaux axes routiers. La carte de la concentration moyenne annuelle montre un fort gradient de concentration. Les niveaux maximums sont rencontrés au sud du Val-d'Oise. Ce gradient est lié à la décroissance de l'urbanisation du Val-d'Oise. Les moyennes annuelles de NO₂ sur les stations de fond du Val-d'Oise sont comprises entre 20 et 26 µg/m³. Elles sont inférieures à la moyenne de l'ensemble des stations de l'agglomération parisienne (28 µg/m³), en raison de la densité d'émissions plus faible et des conditions de dispersion plus favorables. Des précisions sur les niveaux aux abords de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle sont disponibles sur le site : <http://survol.airparif.fr> avec notamment, dans la rubrique publications, le bilan 2017.



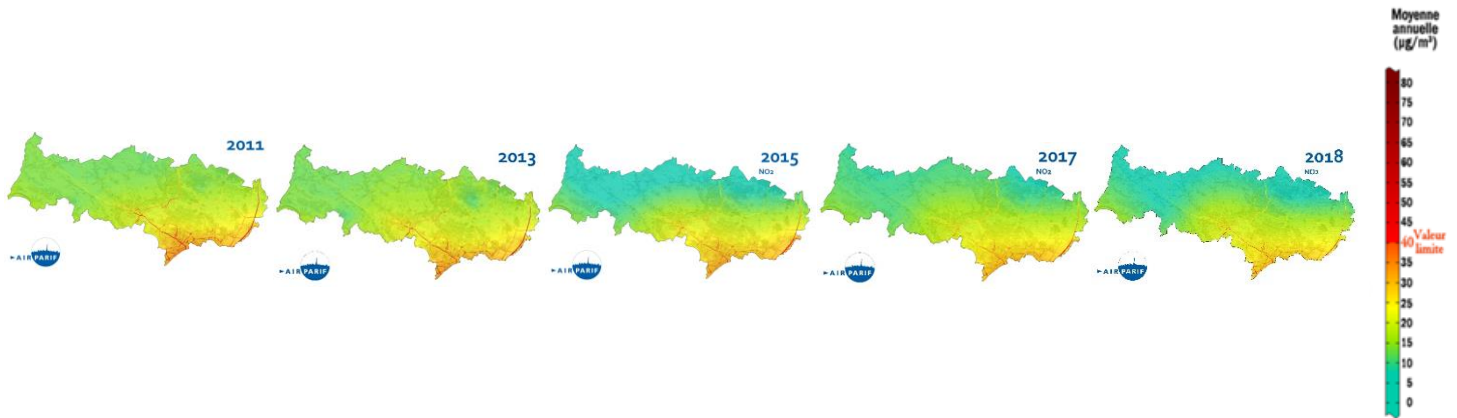
Concentration moyenne annuelle en NO₂ en l'Île-de-France et dans le Val-d'Oise en 2018

Les dépassements de la valeur limite annuelle sont relevés au droit et au voisinage des grands axes routiers.

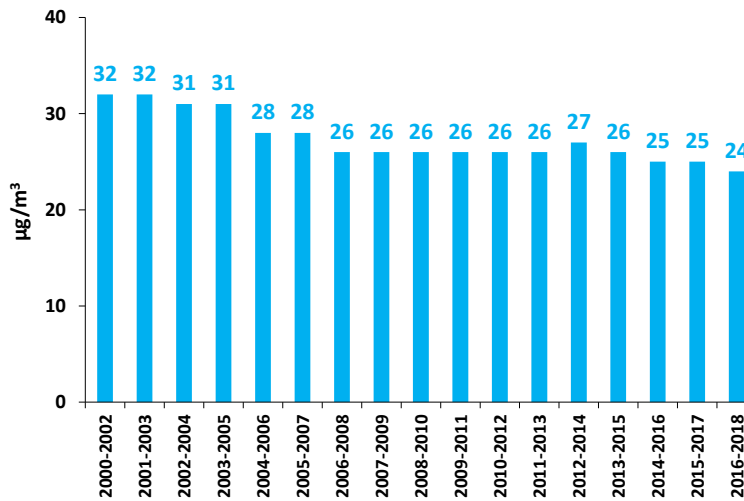
Comme depuis 2015, le nombre d'habitants potentiellement concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle en NO₂ est très faible pour l'année 2018.

Evolution en moyenne annuelle

Sur le moyen terme, les concentrations en dioxyde d'azote montrent une tendance globale à la baisse. **Entre 2000-2002 et 2006-2008, les niveaux de NO₂ sont globalement constants en fond dans le Val-d'Oise, et une tendance à la diminution n'est observée qu'à partir de 2007-2009, la moyenne 2016-2018 est basse par rapport à la moyenne de 2015-2017 qui sont les plus faibles de l'historique. Les niveaux moyens annuels ont baissé sur le Val-d'Oise de plus -25 % entre 2000-2002 et 2016-2018.**



Évolution de la moyenne annuelle en NO₂ de 2011 à 2018 dans le Val-d'Oise



Ces diminutions s'expliquent par les améliorations technologiques sur les différentes sources d'émissions (trafic routier, chauffage, industrie). La modernisation du parc technologique du secteur du transport a notamment permis de diminuer les émissions d'oxydes d'azote. Par exemple, une diminution de 31 % des émissions d'oxydes d'azote entre 2005 et 2015 est à noter dans le département du Val-d'Oise.

Évolution des concentrations moyenne 3 ans en NO₂ en fond urbain dans le Val-d'Oise. Échantillon évolutif de stations

Ozone

O₃

L'ozone n'est pas directement émis dans l'atmosphère. Il s'agit d'un **polluant secondaire**. Il est principalement **formé par réaction chimique entre des gaz « précurseurs »**, le dioxyde d'azote (NO₂) et les Composés Organiques Volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire (UV).



À des concentrations élevées, l'ozone provoque des problèmes respiratoires, déclenchement de crises d'asthme, diminution de la fonction pulmonaire et apparition de maladies respiratoires. Les derniers travaux montrent qu'à long terme, des liens sont observés avec la mortalité respiratoire et cardio-respiratoire, notamment pour des sujets prédisposés par des maladies chroniques (pulmonaires, cardiaques, diabète), avec l'asthme (incidence ou sévérité) et la croissance de la fonction pulmonaire chez les jeunes.



ENVIRONNEMENT

L'ozone a un effet néfaste sur la végétation, notamment la photosynthèse, qui conduit à une baisse de rendement des cultures. Il a une action **nécrosante** sur les feuilles et dégrade les matériaux de construction. Il contribue également à l'effet de serre.



NORMES FRANÇAISES

Santé

Valeur cible

120 µg/m³
en moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser + de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans

Respectée

Objectif de qualité Objectif à long terme

120 µg/m³
en moyenne sur 8 heures

Dépassé

Végétation

Valeur cible

AOT40*
= 18 000 µg/m³.h⁻¹
en moyenne sur 5 ans

Respectée

Objectif de qualité Objectif à long terme

AOT40*
= 6 000 µg/m³.h⁻¹
sur une année

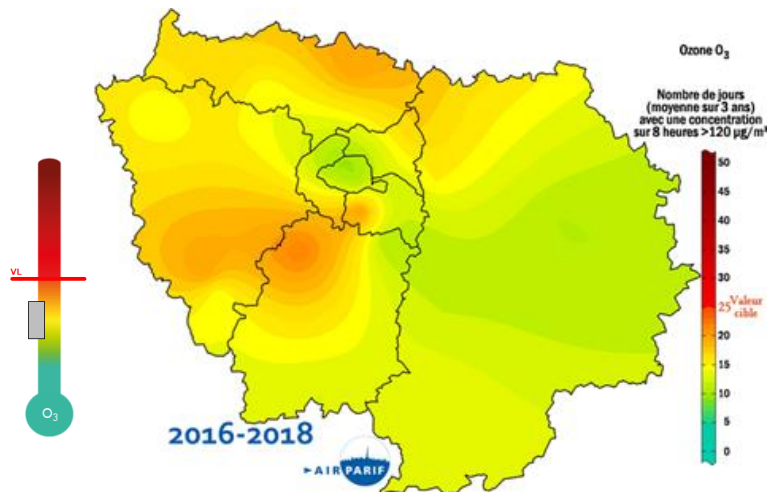
Dépassé

*pour « Accumulation Over Threshold », correspond à la somme des différences entre les mesures horaires d'ozone supérieures à 80 µg/m³ et la valeur de 80 µg/m³, relevées entre 9 et 21h légales, du 1^{er} mai au 31 juillet de l'année considérée

Valeurs cibles (Santé : 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures – Végétation : AOT40* = 18000 µg/m³.h⁻¹ en moyenne sur 5 ans)

La formation de l'ozone nécessite un certain temps durant lequel les masses d'air se déplacent. C'est pourquoi les niveaux moyens d'ozone sont plus soutenus en zone rurale que dans l'agglomération où leurs précurseurs ont été produits. Pour bien illustrer ce comportement spatial, la carte annuelle d'ozone est présentée à l'échelle régionale.

La **valeur cible pour la protection de la santé**, établie en moyenne sur 3 ans, **n'est plus dépassée en Ile-de-France depuis la période 2006-2008**. L'**objectif de qualité** relatif à la protection de la santé (120 µg/m³ sur une période de 8 heures) **est dépassé chaque année en tout point de la région**. Dans le Val-d'Oise en 2018, il a été dépassé 28 journées au maximum. C'est plus qu'en 2017, en raison de conditions d'insolation et de températures plus importantes au mois de juillet (canicule). Pour de plus amples informations sur les tendances, se reporter au Bilan régional de la qualité de l'air 2018 <https://www.airparif.fr/pdf/publications/bilan-2018.pdf>



Situation de l'Ile-de-France au regard de la valeur cible en ozone (O₃) pour la santé (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures) – période 2016-2018

Benzène C₆H₆

Le benzène est un Hydrocarbure Aromatique Monocyclique (HAM). C'est un **polluant émis majoritairement par le trafic routier, plus particulièrement les véhicules à motorisation essence dont les deux roues motorisés**. Il est également présent à proximité des zones de stockage et de distribution de carburants, comme **les stations-services**. Le benzène peut être également émis lors de **la combustion de biomasse type chauffage au bois domestique**.



Le benzène est cancérogène pour l'homme.



ENVIRONNEMENT

Le benzène a un effet indirect sur l'environnement puisque c'est un précurseur d'ozone qui perturbe la photosynthèse et provoque un impact négatif sur la végétation.



NORMES FRANÇAISES

Valeur limite annuelle

5 µg/m³
en moyenne annuelle

Respectée

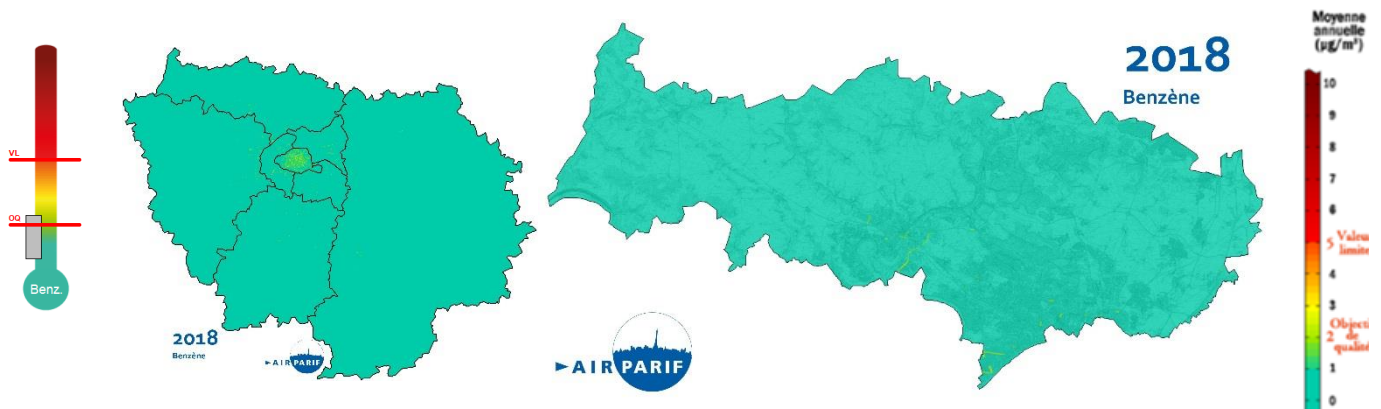
Objectif de qualité

2 µg/m³
en moyenne annuelle

Dépassement
peu probable

Valeur limite (5 µg/m³ en moyenne annuelle)

Les concentrations en benzène sont légèrement plus élevées dans le cœur dense de l'agglomération parisienne que dans la grande couronne. La moyenne annuelle de la station de fond de Gonesse est de 0.9 µg/m³ comme **la moyenne de l'ensemble des stations de la région** (0.9 µg/m³). Les concentrations les plus élevées sont relevées **à proximité des axes de circulation**. **La valeur limite européenne relative au benzène (5 µg/m³) est respectée sur le Val-d'Oise** comme sur l'ensemble de l'Île-de-France. **L'objectif de qualité français (2 µg/m³) n'est dépassé que sur une infime zone géographique proche des axes routiers**. Ce dépassement n'est pas significatif quant au nombre d'habitants exposés.



Concentration moyenne annuelle en Benzène en l'Île-de-France et dans le Val-d'Oise en 2018

Polluants dont les niveaux respectent la réglementation à l'échelle de l'Île-de-France

Benzo(a)pyrène :

Les niveaux de BaP mesurés en 2018 sont légèrement plus faibles qu'en 2017. Cette baisse s'explique notamment par une utilisation moindre du chauffage au bois (fortement émetteur de HAP) dû un hiver plutôt clément. Les niveaux moyens annuels à Argenteuil sont largement inférieurs à la valeur cible.

Métaux :

Les métaux ne sont pas mesurés dans le département du Val-d'Oise. Les moyennes annuelles des 4 métaux mesurés (Pb, As, Cd, Ni) sur le site de Paris 18^{ème} respectent largement les objectifs de qualité et cibles. les valeurs

CO et SO₂ :

Ces polluants ne sont pas mesurés dans le département du Val-d'Oise. Les niveaux moyens de CO et de SO₂ sont, comme dans toute l'Île-de-France, très faibles et très inférieurs aux normes de qualité de l'air.

La réglementation française et européenne

Valeurs limites (VL)

Les valeurs limites sont définies par les **directives européennes**, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir, ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint. Ce sont des **valeurs réglementaires contraignantes**. En cas de dépassement de la valeur limite, des plans d'actions efficaces doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution des teneurs en dessous du seuil de la valeur limite. La persistance d'un dépassement peut conduire à un contentieux avec l'Union Européenne.

Valeurs cibles (VC)

Les valeurs cibles, définies par les **directives européennes**, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée. Elles se rapprochent dans l'esprit des **objectifs de qualité** français puisqu'il n'y a pas de contraintes contentieuses associées à ces valeurs, mais des enjeux sanitaires avérés. En cas de dépassement de valeur cible, des plans d'actions efficaces doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution rapide des teneurs en dessous du seuil de la valeur cible.

Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme concernent spécifiquement l'ozone. Ils sont définis par la **réglementation européenne**. Ils correspondent à un niveau à atteindre à long terme (> 10 ans), sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble. Comme pour les valeurs cibles, ces valeurs sont assimilables aux objectifs de qualité français.

Généralités sur la qualité de l'air

En termes de qualité de l'air, il faut **différencier les rejets de polluants à l'émission et les concentrations de polluant dans l'air ambiant**.

Les **émissions** de polluants correspondent aux quantités de **polluants directement rejetées dans l'atmosphère** par les activités humaines (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture...) ou par des sources naturelles (volcans, ou composés émis par la végétation et les sols) exprimées par exemple en kilogrammes ou tonnes par an ou par heure.

Une fois émises dans l'atmosphère, ces émissions vont se diluer. **Les concentrations caractérisent la quantité de polluants dans l'air que l'on respire**, et qui s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). Ces concentrations sont très dépendantes de la distance aux sources polluantes. Cette distance dite « distance d'influence » ou « d'impact » représente l'étendue du surcroît de la pollution atmosphérique observé sur une zone liée à une ou plusieurs sources d'émissions. **Les concentrations sont également très influencées par les conditions météorologiques**, qui peuvent favoriser leur dispersion (vent, pluie...) ou au contraire induire une accumulation au niveau du sol, comme lors des épisodes de pollution. A quantité d'émissions équivalente, les concentrations dans l'air peuvent être donc être très différentes d'un jour à l'autre.



La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

Le dispositif de surveillance

A l'aide des **mesures et d'outils de modélisation**, des cartes des niveaux moyens annuels sont réalisées chaque année pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale (arrondissement pour Paris), permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point de la région, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic). Les résultats de ce dispositif sont affinés par des campagnes de mesure ponctuelles en différents points de la région.

Le réseau de mesure régional est dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux problématiques de qualité de l'air liées au contexte local, comme par exemple la présence d'un réseau routier dense dans une zone fortement peuplée.



AIRPARIF - Réseau de mesure - Val-d'Oise (95)

STATIONS URBAINES (U) ou PERIURBAINES (P)

station	NOx	O3	FN	PM10	PM2,5	HAP	NO2 passif	BTEX passif
ARGENTEUIL	●		●					
ARGENTEUIL HOTEL DE VILLE						●		
CERGY PONTOISE		●		●			●	
GONESSE	●				●			●

STATIONS RURALES REGIONALES

station	NOx	O3	FN	PM10	PM2,5	HAP	NO2 passif	BTEX passif
ZONE RURALE NORD - SAINT MARTIN DU TERTRE		●			●			
ZONE RURALE NORD-OUEST - FREMAINVILLE		●		●				

● Mesures en continu
● Mesures discontinues par tubes à diffusion. Pour les NOx, 12 semaines réparties sur l'année, cette méthode ne fournit que le NO₂ en moyenne annuelle

Liens pratiques

L'ensemble des données statistiques relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF

<https://www.airparif.asso.fr/telechargement/telechargement-statistique>

Le bilan des émissions de polluants atmosphérique en Île-de-France :

https://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/inventaire_emissions_idf_2015_20190418.pdf

Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France : https://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/bilan-2018.pdf

Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse : <https://www.airparif.asso.fr/etat-air/bilan-annuel-cartes>

Pour nous contacter

AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France

7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | www.airparif.fr